



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
CANTON D'ANNOEULLIN  
COMMUNE D'ILLIES

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 059-215903204-20260623-08\_23062026-DE



**Séance ordinaire du 23 juin 2026**

**Délibération n° 08\_23062026**

**FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION FINANCIERE  
POUR LE VOYAGE ANNUEL DES AINES**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'espace Arnaud Beltrame, sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Marvin BOULANGER.

Date de la convocation : 19 juin 2026

Etaient présents : M. BOULANGER Marvin, M. DESCAMPS Hubert, M. DELHEM Jean-Luc, Mme DENIS Magali, Mme LEGRAND Laura, Mme BOULANGER Maréva, Mme HAYT Céline, M. Cyrille GAILLIEZ, Mme LEBRUN Sandrine, M. LEFEBVRE Éric, M. DUQUENOY Geoffrey, Mme LEPETZ Valérie, Mme DUMORTIER Magali, M. DURETZ Philippe, Mme Ludivine DEFRANCE.

Mme Agnès DENIS est arrivée en fin de séance et n'a pas participé aux délibérations

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme Agnès DENIS à Mme Ludivine DEFRANCE
- Monsieur ANDREJEWSKI à Madame Céline HAYT
- Monsieur Philippe HONORE à Hubert DESCAMPS
- Monsieur Damien HAYART à Madame Valérie LEPETZ

Secrétaire de séance : Mme Laura LEGRAND

**OBJET : FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE VOYAGE ANNUEL DES AINES**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Hubert DESCAMPS, 1<sup>er</sup> adjoint au maire en charge des aînés.

Monsieur DESCAMPS explique que le traditionnel voyage des aînés de la commune est programmé pour le jeudi 8 octobre 2026. Afin de pouvoir engager les réservations et informer les participants dans les délais requis, il est nécessaire de fixer dès à présent les modalités de tarification.

Il informe l'assemblée que la commission Pôle Séniors se réunira le 6 juillet prochain pour acter le choix final du lieu.

**Modalités tarifaires proposées pour l'édition 2026 :**

Afin de concilier l'accessibilité pour nos séniors et la maîtrise du budget communal, il est proposé une tarification comme suit :



Publié le : 01/07/2026 12:25 (Europe/Paris)

Collectivité : Illies

[https://www.intramuros.org/illies/documents\\_administratifs/69466](https://www.intramuros.org/illies/documents_administratifs/69466)

- Pour les résidents Illinois : Application d'un tarif préférentiel. La participation demandée représentera 40 % du coût réel du voyage (la commune prenant à sa charge les 60 % restants).
- Pour les personnes extérieures : Application du plein tarif (facturation à 100 % du coût réel du voyage, sans participation communale).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- De fixer pour le voyage des aînés du 8 octobre 2026 une participation de 40 % du coût réel pour les habitants d'Illies, et du plein tarif (100 %) pour les extérieurs.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte**

**A l'unanimité**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire des délibérations

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le maire informe qu'en application des dispositions du décret n°1025 du 28 Novembre 1983, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le tribunal administratif et ce dans un délai de deux mois à compter de leur notification

Pour extrait conforme,  
Fait à Illies, le 26 juin 2026

La secrétaire de séance,  
Mme Laura LEGRAND

Le Maire,  
Marvin BOULANGER

